

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 005-6547/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Marketing Méditerranée pour l'organisation des 50 ans de la Junior-Entreprise de Kedge Business School - Approbation d'une convention MET 19/12186/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Créée en 1969, Marketing Méditerranée est le cabinet de conseil et d'études étudiant le plus titré de France et d'Europe. Grands comptes, PME, TPE, organismes publics et entrepreneurs font appel à leurs services afin de les accompagner dans leur projet et répondre à leur ambition de développement. Cabinet pluridisciplinaire, l'innovation est la priorité de Marketing Méditerranée et la qualité de leur engagement.

Grâce à une approche entrepreneuriale et dynamique, Marketing Méditerranée a déjà suivi plus de 2000 clients, grands groupes internationaux, ETI/TPE et PME, créateurs d'entreprises et institutions publiques depuis 1969.

L'équipe actuelle bénéficie de plus de 45 années d'expérience grâce à un système de passation éprouvé. A la formation interne de 1 an effectuée par chaque consultant s'ajoutent des formations externes dispensées par les partenaires.

Aujourd'hui, Marketing Méditerranée c'est :

- 350 000 euros de Chiffre d'Affaires en 2016
- 97 % de clients satisfaits
- 3 000 études depuis sa création

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019

Marketing Méditerranée a donc organisé le 29 juin dernier, un évènement rassemblant 200 acteurs venus du monde entier afin de célébrer les 50 ans de l'association.

L'objectif de cet évènement était multiple :

- Promouvoir auprès des 200 décideurs attendus la dynamique de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Renforcer la place des jeunes et conserver les talents dans la région,
- Inscrire Marketing Méditerranée dans le tissu économique local,
- Promouvoir les associations étudiantes et les acteurs du territoire,
- Mettre en avant les autres Junior-Entreprises de notre territoire.

Le budget total de l'opération s'élève à 62 966 euros. Il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver l'octroi d'une subvention de 15 000 euros à Marketing Méditerranée, représentant moins de 25% du coût global.

Il est précisé qu'il convient de déroger à l'article 12.2 du Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° HN 021-07/04/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016, et d'attribuer cette subvention après la réalisation de la manifestation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée la subvention d'un montant de 15 000 euros à Marketing Méditerranée pour l'organisation des 50 ans de la Junior-Entreprise de Kedge Business School.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association Marketing Méditerranée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019

Article 4:

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Sous-politique B330 – Nature 65748 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY